

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du jeudi 9 avril 2026

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 9 avril à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise GRIGNAC.

Date de convocation du Conseil Municipal le 3 avril 2026.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Présents : Françoise GRIGNAC, Lionel DE BOUVIER, Claudia GUILLEMOT, Yves THETIOT, Véronique LHOMME, Patrick GUIMARD, Anita CHEVAL, Gildas ORHAN, Laura DANILLO, Mickaël GEORGES, Léniaik LE FLOHIC, Jacky PAITIER, Valérie CHAILLOU, Yannick CHESNAIS, Marie-Pierre CLAINCHARD

Secrétaire de séance : Véronique LHOMME a été élue secrétaire de séance.

2026-04-09-06 Levée de la prescription quadriennale

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics,

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale,

Considérant que la règle de prescription quadriennale ne permet pas de régler les sommes ci-dessous énumérées aujourd'hui liées à l'encaissement de caution ou de dépôt de garantie pour la location de biens communaux, et que seule une décision de l'assemblée délibérante autorisant la levée de cette prescription permettra de solder les opérations suivantes :

Caution – dépôt de garantie pour :

- LE CHENOT SARL – TITRE n° 5 du 9/08/2002 = 1 566,63 €
- EDEN ORA – TITRE n° 30 du 24/10/2012 = 338,20 €
- MINGUY Joël – TITRE n° 7 du 07/02/2019 = 143,25 €

Yves THÉTIOT, en tant qu'ancien dirigeant de la société LE CHENOT SARL, sort de la salle durant le vote.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à la majorité 14 voix pour et une abstention pour la société LE CHENOT SARL et à l'unanimité pour les sociétés EDEN ORA et MINGUY Joël, de :

- Lever la prescription quadriennale pour les opérations citées ci-dessus ;
- Procéder au remboursement des locataires concernés.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Madame La Maire,
Françoise GRIGNAC

La secrétaire de séance,
Véronique LHOMME

